

CONSEIL DE SURVEILLANCE Séance du Lundi 03 avril 2023

Délibération N°02/2023

Convention de direction commune entre le Centre hospitalier de Pau, le Centre Gériatologique de Pontacq-Nay-Jurançon et le Centre hospitalier de Mauléon-Licharre

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AVEC VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

Excusés :

- **Madame Geneviève BERGÉ** représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.
- **Madame Sandrine BARADAT**, représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Madame Céline PORTALET**, représentante des organisations syndicales (CFDT),
- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Peter MENARD**, représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques (CSIRMT),

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE

Présents :

- **Monsieur Jean-François VINET**, Président du Directoire, Directeur du centre hospitalier de Pau,
- **Monsieur le Docteur Gaël LEDOYER**, Vice-président du Directoire, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du centre hospitalier de Pau,
- **Madame Marine BOURGES**, représentant l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Excusés :

- **Monsieur Benoît ELLEBOODE**, Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Madame Josy POUEYTO**, Députée de la 1^{ère} circonscription des Pyrénées-Atlantiques,

- **Madame Marie-Isabelle BLANZACO**, Directrice de la Délégation départementale des Pyrénées Atlantiques, représentant **Monsieur Benoît ELLEBOODE**, Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Monsieur Vincent MAGINOT**, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau.
- **Monsieur Didier LARRAZABAL**, Maire de la commune de Pontacq.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 6134-1 et suivants et L. 6143-7

Vu les décrets n° 2005-920 et 921 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction et au statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention de direction commune en vigueur depuis le 13 octobre 2017 entre le Centre hospitalier de Pau et le Centre Gérontologique Pontacq-Nay-Jurançon,

Considérant que le projet de convention de direction commune a été présenté pour validation aux conseils de surveillance du Centre hospitalier de Pau et du Centre hospitalier de Mauléon-Licharre,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 10

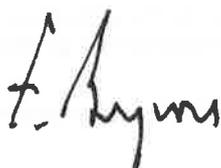
DECIDE :

La dissolution au 04 avril 2023 de la direction commune en vigueur depuis le 13 octobre 2017 entre le Centre hospitalier de Pau et le Centre Gérontologique de Pontacq-Nay-Jurançon,

La mise en place, à compter du 04 avril 2023, de la direction commune entre le Centre hospitalier de Pau, le Centre Gérontologique de Pontacq-Nay-Jurançon et le Centre hospitalier de Mauléon-Licharre, prévoyant une chefferie et une équipe de direction commune entre les trois établissements conformément à la convention de direction commune jointe à la présente délibération.

Fait à PAU, le 03 avril 2023

Le Président du Conseil de Surveillance,



François BAYROU.

Pour ampliation,

Le Directeur,



Jean-François VINET.